

OBJET:
MODIFICATION
DE LA CHARTE DE VIE
ET D'ORGANISATION
DU TRAVAIL
ET DE LA CHARTE
INFORMATIQUE
A COMPTER
DU 1^{er} JANVIER 2023

Certifie le caractère exécutoire pour
avoir été transmis en
Sous-Préfecture le 20.12.2022 et
publié (ou notifié) le 21.12.2022.



Cette présente délibération peut faire
l'objet d'un recours auprès du
Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à partir de sa publication
(ou notification).

Pour le Maire empêché
L'Adjoint délégué

VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux, le Treize Décembre à 18 heures 00, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques, M. MUSY Frédéric

Conseillers ayant donné procuration :

Mme LUDOVISI Brigitte procuration M. DRUESNE Patrick
M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick
Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration M. LEMAIRE Pascal
M. LEMAY Frédéric procuration procuration Mme LEROUX Christiane
Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme MENDOLA Nunziata
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia
Absents excusés : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne

OBJET: MODIFICATION DE LA CHARTE DE VIE ET D'ORGANISATION DU TRAVAIL
ET DE LA CHARTE INFORMATIQUE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023

Le Conseil Municipal,
Considérant la charte de vie et d'organisation du travail entrée en vigueur à compter du 1^{er} août 2014,
Considérant la nécessité de modifier la charte en raison de changements liés à la vie et à l'organisation du travail,
Considérant la nécessité de modifier également la charte informatique annexée à la charte de vie et d'organisation du travail,
Vu l'avis favorable et unanime du comité technique du 22 novembre 2022,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 6 décembre 2022,

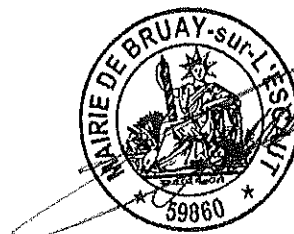
DECIDE :

de modifier la charte de vie et d'organisation du travail et la charte informatique jointes en annexe à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté la présente délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué

Sylvia DUHAMEL.